

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : PICKLINOX G2*
Code du produit : WL-0040

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AIR LIQUIDE WELDING FRANCE
25, boulevard de la paix - CS30003 Cergy Saint Christophe
95895 Cergy-Pontoise cedex - France
T +33 1 34 21 33 33
ALW.SDS@airliquide.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +33 1 45 42 59 59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Acute Tox. 4 (Oral) H302
Skin Corr. 1A H314
Eye Dam. 1 H318

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : bifluorure d'ammonium; acide nitrique ... %

Mentions de danger (CLP) : H302 - Nocif en cas d'ingestion
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) : P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P320 - Un traitement spécifique est urgent (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette)
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

PICKLINOX G2*

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

2.3. Autres dangers

Fumées	:
Gaz	:
Electricité	:
Champs magnétiques	:

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
bifluorure d'ammonium	(n° CAS) 1341-49-7 (Numéro CE) 215-676-4 (Numéro index) 009-009-00-4 (N° REACH) 01-2119489180-38-XXXX	9 - 30	T; R25 C; R34
acide nitrique ... %	(n° CAS) 7697-37-2 (Numéro CE) 231-714-2 (Numéro index) 007-004-00-1 (N° REACH) 01-2119487297-23-XXXX	9 - 20	O; R8 C; R35

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
bifluorure d'ammonium	(n° CAS) 1341-49-7 (Numéro CE) 215-676-4 (Numéro index) 009-009-00-4 (N° REACH) 01-2119489180-38-XXXX	(0,1 =< C < 1) Xi; R36/38 (C >= 1) C; R34 (1 =< C < 10) Xn; R22 (C >= 10) T; R25
acide nitrique ... %	(n° CAS) 7697-37-2 (Numéro CE) 231-714-2 (Numéro index) 007-004-00-1 (N° REACH) 01-2119487297-23-XXXX	(5 =< C < 20) C; R34 (C >= 20) C; R35 (C >= 65) O; R8

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
bifluorure d'ammonium	(n° CAS) 1341-49-7 (Numéro CE) 215-676-4 (Numéro index) 009-009-00-4 (N° REACH) 01-2119489180-38-XXXX	9 - 30	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Corr. 1B, H314
acide nitrique ... %	(n° CAS) 7697-37-2 (Numéro CE) 231-714-2 (Numéro index) 007-004-00-1 (N° REACH) 01-2119487297-23-XXXX	9 - 20	Skin Corr. 1A, H314

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
bifluorure d'ammonium	(n° CAS) 1341-49-7 (Numéro CE) 215-676-4 (Numéro index) 009-009-00-4 (N° REACH) 01-2119489180-38-XXXX	(0,1 =<C < 1) Eye Irrit. 2, H319 (0,1 =<C < 1) Skin Irrit. 2, H315 (C >= 1) Skin Corr. 1B, H314
acide nitrique ... %	(n° CAS) 7697-37-2 (Numéro CE) 231-714-2 (Numéro index) 007-004-00-1 (N° REACH) 01-2119487297-23-XXXX	(5 =<C < 20) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 20) Skin Corr. 1A, H314 (65 =<C < 99) Ox. Liq. 3, H272 (C >= 99) Ox. Liq. 2, H272

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	:	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	:	Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	:	Provoque de graves brûlures. Une surexposition peut provoquer : Maladies pulmonaires/bronchiques et/ou causer des difficultés respiratoires. L'absorption excessive de F- peut entraîner une fluorose aiguë avec hypocalcémie, interférence avec diverses fonctions métaboliques et atteinte d'organes (cœur, foie, reins).
-------------------	---	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Antidote : Gluconate de calcium.

PICKLINOX G2*

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Peut produire des fumées dangereuses. Fluorure d'hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Lunettes de sécurité avec un écran facial. Gants. Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Neutraliser avec : Bases. Bicarbonate. Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Ne pas utiliser : Sable.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver le récipient dans un endroit convenablement ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

acide nitrique ... % (7697-37-2)		
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	2,6 mg/m ³ 2.6 (EU)
UE	Notes	MIS DANS LES PAYS MANUELLEMENT
France	VLE (mg/m ³)	2,6 mg/m ³
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	2,6 mg/m ³
Italie	OEL TWA (mg/m ³)	2,6 mg/m ³
Espagne	VLA-EC (mg/m ³)	2,6 mg/m ³
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m ³)	1,3 mg/m ³
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	2,6 mg/m ³
bifluorure d'ammonium (1341-49-7)		
UE	Notes	MIS DANS LES PAYS MANUELLEMENT
France	VME (mg/m ³)	2,5 mg/m ³ Fluorure F-
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	2,5 mg/m ³ F-
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	2,5 mg/m ³ F-
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	2 mg/m ³

PICKLINOX G2*

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains	: Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent).
Protection oculaire	: Lunettes de sécurité avec un écran facial.
Protection de la peau et du corps	: Vêtements de protection à manches longues. équipement complet de protection anti-acide.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Pâte.
Couleur	: Transparent.
Odeur	: Piquant(e).
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: < 1
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable.
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température critique	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: <= Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: ≈ 1,3
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Pas disponible.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 0
---------------	-----

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Se décompose. Risque d'ignition.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment au contact de l'eau. Réagit avec : Bases fortes.

10.4. Conditions à éviter

Surchauffe. Protect from moisture. de l'alcool.

10.5. Matières incompatibles

Peut être corrosif pour les métaux. Bases fortes. Acétone. de l'alcool. Agent réducteur.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Acide nitrique. Fluor (F). Fluorure d'hydrogène. ammoniacale. Oxydes d'azote.

Produits de décomposition dangereux	:
Fiche d'information sur les fumées	:
Taux d'émission de fumées	:
Autre information	:

PICKLINOX G2*

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion.

PICKLINOX G2*

ATE CLP (voie orale)	333,333 mg/kg de poids corporel
----------------------	---------------------------------

bifluorure d'ammonium (1341-49-7)

ATE CLP (voie orale)	100,000 mg/kg de poids corporel
----------------------	---------------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
pH: < 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
pH: < 1

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 3264

N° ONU (IATA) : 3264

N° ONU (IMDG) : 3264

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

Description document de transport (ADR) : UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A., 8, II, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 8

Classe (IATA) : 8

Classe (IMDG) : 8

PICKLINOX G2*

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Étiquettes de danger (ADR) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II
Groupe d'emballage (IMDG) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 80
Code de classification (ADR) : C1
Panneaux oranges :



Dispositions spéciales (ADR) : 274
Catégorie de transport (ADR) : 2
Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E
Quantités limitées (ADR) : 11
Quantités exceptées (ADR) : E2
Code EAC : 2X
Code APP : B

14.6.2. Transport maritime

Ship Safety Act : Corrosive substances (Dangerous Goods Notification Schedule first second and third Article Dangerous Goods Regulations)
Port Regulation Law : Hazardous materials/Corrosive substance (Article 21, Paragraph 2 of Law, Article 12 rule, notice attached table that defines the type of dangerous goods)
N° GSMU : 154

14.6.3. Transport aérien

Civil Aeronautics Law : Corrosive substances (Hazardous materials notice Appended Table 1 Article 194 of the Enforcement Regulations)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Teneur en COV : 0

15.1.2. Directives nationales

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 1 - Présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4

PICKLINOX G2*

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves

SDS EU (REACH Annex II) - ALW - FUMES

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit